



Max Karli, l'un des principaux architectes du texte qui entrera en vigueur début 2026, au Festival de Cannes en 2024. Jean-Christophe Bott/Keystone

Un tournage sans harcèlement, sinon pas de financement

Cinéma L'audiovisuel romand devra respecter un protocole strict pour lutter contre les abus. Interview du producteur Max Karli, à l'origine de cet accord.

Catherine Cochard

Avec l'appui de la fondation romande pour le cinéma Cinéforum, l'audiovisuel romand s'est doté d'un accord pour lutter contre les abus. Il réunit l'Association romande de la production audiovisuelle (Aropa), l'Association Suisse des industries techniques de l'image et du son (FTB-Asitis), l'association suisse des réalisateurs-trices et scénaristes (ARF-FDS), le Syndicat suisse film et vidéo (SSFV) et Fonction: Cinéma, l'association professionnelle pour le cinéma indépendant. Max Karli, producteur et coprésident de l'Aropa, est l'un des principaux architectes de ce texte qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Comment est né cet accord, quelles en sont les origines?
Tout a commencé il y a deux ans, lors d'une table ronde organisée par Cinéforum à Locarno sur la diversité et le harcèlement. En amont, pour préparer cette rencontre, j'avais mené une consultation auprès de comédiens et comédiennes, de techniciens et techniciennes. La photographie du secteur qui en était ressorti était assez négative.

Concrètement, qu'est-ce que ce dispositif va changer?
Il permet d'abord de renforcer la prévention. En tant que producteurs, nous devons dire à haute voix, face à toute l'équipe, que le harcèlement moral et sexuel, les propos et comportements sexistes, racistes ou discriminatoires ne sont pas tolérés. Ensuite, nous intégrons des clauses très claires dans les contrats de travail, qui prévoient des sanctions. Surtout, nous mettons en place une procédure d'alerte et d'écoute. Chaque

personne sur les tournages aura accès, de manière confidentielle et anonyme, à une Personne de confiance en entreprise (PCE) externe. Ce sont des psychologues et médiateurs formés, payés par les producteurs, qui peuvent recevoir un appel, expliquer ses droits à la personne et proposer une médiation. L'information ne remonte à la production que si la victime le souhaite.

La charte et la convention se réfèrent à la loi fédérale sur l'égalité entre les hommes et les femmes, au Code civil, au Code des obligations ou encore au Code pénal. Ces rappels à la loi, que nul n'est censé ignorer, étaient-ils nécessaires?
Cela peut sembler surprenant, mais la volonté de cette charte – et de cette convention – c'est de créer un nouveau standard de production. Notre branche est hétérogène, avec de très grosses sociétés de production et de toutes petites associations, dans lesquelles se trouve un réalisateur qui engage trois copains. Il fallait donc une mise à niveau légale, pour toutes et tous.

Un signalement peut-il mener à une interruption de tournage?
C'est la question centrale. Arrêter un tournage de quarante jours, le temps, par exemple, d'une procédure, est financièrement impossible pour de nombreux producteurs. L'objectif est d'éviter cela en agissant en amont. C'est pourquoi nous devons axer nos efforts au maximum sur la prévention et la sensibilisation des équipes. L'accord prévoit d'ailleurs des formations obligatoires. On peut aussi espérer qu'une fois les protocoles

en place, les assurances acceptent de participer à un arrêt de tournage comme elles le font pour tout autre sinistre.

La SSR ou les plateformes de streaming ne font pas partie des signataires de l'accord. Pourquoi?
Cette initiative part de Suisse romande. La SSR, comme l'Office fédéral de la culture, a suivi de très près toute l'écriture de la charte et de l'accord. Ils sont très heureux que cela se mette en place, mais en tant qu'entités nationales, ne peuvent pas signer un accord régional. L'étape suivante est donc de présenter ce modèle lors des Journées de Soleure en janvier, afin qu'il soit adopté au niveau national.

Quelles sont les sanctions encourues par un producteur en cas de manquement?
La sanction arrive très, très tard. Il ne s'agit pas d'une chasse aux sorcières. Un producteur ne sera jamais sanctionné parce qu'un cas de harcèlement est apparu sur son tournage. La sanction n'intervient qu'en cas de manquement aux obligations de procédure. Concrètement, pour obtenir le financement de Cinéforum, une société de production devra fournir son plan de protection. Si elle ne le fait pas, elle ne reçoit pas le financement. Si, plus tard, un cas est signalé et qu'il s'avère que le protocole promis n'a pas été mis en place, la commission de contrôle demandera des comptes. Ce n'est que si le producteur refuse encore de corriger le tir qu'une sanction pourra être prononcée. Il faut vraiment faire preuve de mauvaise volonté pour en arriver là.

Combien coûte la mise en place de cette convention

et comment les producteurs ont-ils réagi?
Comme toujours lorsque de nouvelles règles sont mises en place, certains producteurs ont exprimé des réserves. «Produire un film est déjà très exigeant, pourquoi ajouter des obligations?» ont-ils questionné. Je comprends ces inquiétudes, mais notre responsabilité est de protéger les équipes et productions. Les conséquences d'un cas de harcèlement sont bien plus lourdes que les mesures de prévention. Grâce au soutien des collectivités romandes, Safe Spaces Culture (*ndlr: une association qui œuvre pour des lieux de travail et formations libres de harcèlement, mobbing ou discrimination*) prend en charge les premiers frais liés aux PCE. Pour les producteurs, l'impact est quasi nul, alors que le bénéfice collectif est immense.

L'accord entrera en vigueur en janvier 2026. La prochaine étape sera de convaincre vos homologues alémaniques, qui se contentent – pour le moment – d'un code de conduite non contraignant.
Leur code de conduite consiste en un engagement moral, sans sanction. En Suisse romande, notre accord est basé sur des protocoles clairs et obligatoires. Pour convaincre, nous misons sur la création d'un cercle vertueux. Les techniciens qui auront travaillé dans ces conditions sécurisées refuseront d'aller sur des tournages où la convention n'est pas respectée. De surcroît, une production suisse alémanique qui voudra un financement de Cinéforum devra se plier à nos règles et mettre en place le protocole. Nous espérons ainsi, petit à petit, que notre standard se diffusera au sein de toute la profession en Suisse.